

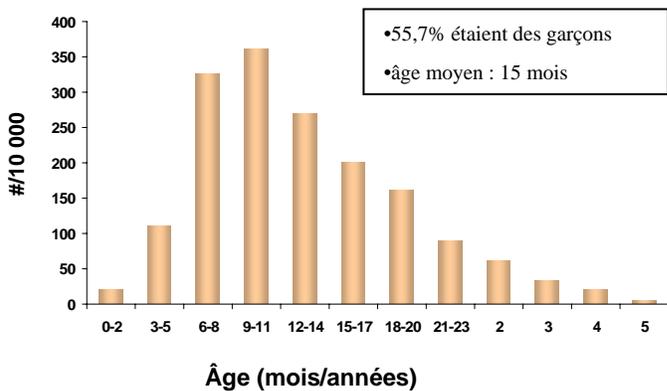


ÉCHANTILLON DES DONNÉES BLESSURES AUX PARCS POUR ENFANT

SCHIRPT, en octobre 2002, chez les enfants de moins de 5 ans—368 dossiers.

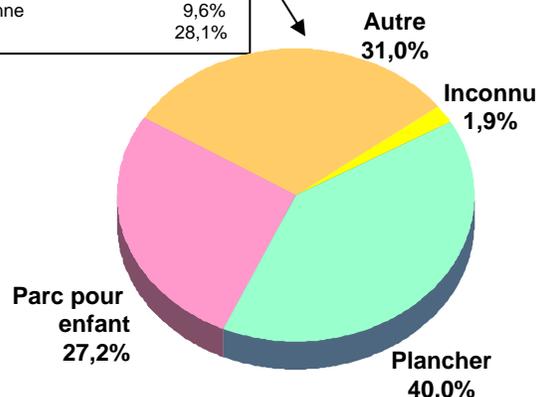
RÉPARTITION PAR ÂGE

Nombre de cas par 10 000 dossiers du SCHIRPT pour chaque groupe d'âge

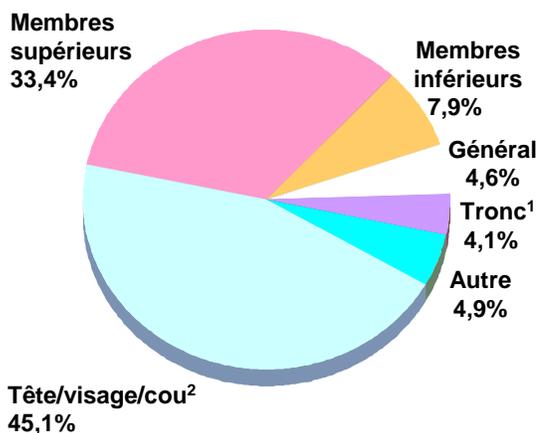


CAUSE DIRECTE DE LA BLESSURE

Jouets ou articles pour bébé	23,7%
Meubles ou accessoires	14,0%
L'enfant blessé	13,2%
Produits/substances chimiques	11,4%
Autre personne	9,6%
Autre	28,1%



RÉGION DU CORPS BLESSÉE



1 La moitié (53,3 %) des blessures au tronc étaient des lacérations à l'organe génital externe ou au périnée.
2 24 % des 166 cas de blessures à la tête, au visage et au cou étaient des commotions ou des fractures du crâne.

REMARQUES

- les blessures associées aux parcs pour enfant représentent environ 5 % des cas liés à un produit pour bébé (cas enregistrés dans la base de donnée du SCHIRPT, 0-5 ans)
- environ un quart de toutes les blessures étaient des fractures.
- les blessures étaient les plus fréquentes chez les enfants âgés de 6 à 14 mois (314,9/100 000 cas du SCHIRPT) et culminaient entre 9 et 11 mois (357,2/100 000)
- 97 % des incidents sont survenus dans un domicile privé, et 83 % de ces derniers au domicile de l'enfant
- 60,5 % des incidents survenus dans un domicile privé se sont produits au salon
- près de la moitié des enfants (48,4 %) sont tombés du parc et environ le quart est tombé dans le parc
- 4,9 % ont été hospitalisés
- dans 8 cas (2,2 %), l'incident était attribuable à un mauvais fonctionnement de l'équipement.
- dans 6 cas (1,6 %), l'incident a été causé par un membre qui s'est coincé dans l'équipement.

Pour de plus amples renseignements sur le SCHIRPT, communiquer avec la Section des blessures et de la violence envers les enfants, par téléphone, au (613) 957-4689, par télécopieur, au (613) 941-9927, ou visitez notre site Web, à www.phac-aspc.gc.ca/injury-bles/

